

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2017.165

Marmande le 6 juillet 2017

## Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 30 juin 2017

### Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le **vendredi 23 juin 2017** s'est réuni le **vendredi 30 juin 2017** à 13 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, ANGELY Lydie, CILLIERES Charles, HOSPITAL Michel

Pouvoirs : de CARRERE-GALDIN Nicole à LABARDIN Philippe, de VERDIER Alain à MAURIN Patrick, de ANGELY Lydie à MUNOZ Yolande, de BALLEREAU Marie-Catherine à Jean-Pierre MARCHAND, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, de HOSPITAL Michel à VALAY Laurence

-----  
Patrick MAURIN est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE précise que la séance a été organisée de façon rapide.  
Conformément à l'Arrêté préfectoral n°47-2017-06-19-042 du 19 juin 2017 fixant le nombre et les modes de scrutin pour l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs, il convient de procéder à l'élection de 9 délégués suppléants.

M. Le Maire rappelle que chaque membre du conseil est un grand électeur et que si l'un d'un eux est absent il devra avoir un suppléant.

M. Le Maire indique que le vote doit être fait ce jour.

Il annonce les pouvoirs et appelle les deux conseillers les plus âgés à savoir Y.MUNOZ et M-F.BOUGUES et les deux conseillers les plus jeunes : M.SPECOGNA et L.GAY.

M. Le Maire précise qu'il n'y aura pas de retranscription vidéo, simplement une retranscription écrite.

Il procède à l'appel de tous les élus. Le quorum est atteint.

M. Le Maire précise que 3 listes ont été déposées : « Marmande 2014 », « Demain Marmande », « Se rassembler pour agir »

Les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré nul.

Vu le dépouillement, sont élus comme suppléants :

- |               |           |
|---------------|-----------|
| - JACQUET     | René      |
| - PILA        | Pierrette |
| - VALAY       | Pierre    |
| - DE BASTIANI | Françoise |
| - BONNAL      | Gilles    |
| - BURGERES    | Françoise |
| - BURGAUD     | Alain     |
| - VERDIER     | Françoise |
| - FEYRIT      | Pierre    |

A l'issue du scrutin, chaque électeur titulaire désigne la liste sur laquelle sera désigné le suppléant qui, en cas d'empêchement, le remplacera.

Dossier n°2 : Modification du tableau des emplois de la Ville : création d'un poste d'attaché principal

M. Le Maire explique qu'il réorganise l'ensemble de l'Administration.

Il indique qu'une nouvelle Directrice Générale des Services a été recrutée. Madame Stéphanie BORIE est redéployée sur une fonction de DGA notamment sur une fonction de DGA, notamment en interface avec les services de l'agglomération.

A.MAHIEU intervient et rappelle ce qu'elle avait évoqué en Comité Technique. Il s'agit d'un choix avec lequel elle n'est pas d'accord elle s'abstient donc.

M.CERUTI demande si cela va augmenter les dépenses de personnel. Au vue de la réponse positive il s'abstient.

Votants : 32 Abstention : 02 (M.CERUTI, A.MAHIEU) Exprimés : 32 Contre : 04 (F.FIGUES, C.CILLIERES, J.HOCQUELET, S.BORDERIE) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 13 heures 40.

Le Secrétaire de séance,  
Patrick MAURIN



Le Maire de Marmande,  
Daniel BENQUET

